



Arrêté fédéral portant approbation de l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et les Philippines

Projet

du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution¹,

vu le message du Conseil fédéral annexé au rapport du 11 janvier 2017

sur la politique économique extérieure 2016²,

arrête:

Art. 1

¹ L'accord de libre-échange du 28 avril 2016 entre les Etats de l'AELE et les Philippines³ est approuvé.

² Le Conseil fédéral est autorisé à le ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

¹ RS 101

² FF 2017 741

³ RS ...; FF 2017 897

